



MAIRIE DE PERLY-CERTOUX

INFORMATIONS OFFICIELLES – FEVRIER 2021



Route de Certoux 51 - 1258 Perly-Certoux - Tél. 022 721 02 50 - Fax : 022 721 02 51

E-Mail : info@perly-certoux.ch - Site internet : www.perly-certoux.ch



Horaire d'ouverture:

Lundi et mercredi 8h30-12h00/14h00-18h00 – Mardi 9h00-12h00 - Jeudi et vendredi 8h30-12h00

En dehors de ces heures, le secrétariat est ouvert sur rendez-vous.



Police municipale : Route de St-Julien 122 - 1228 Plan-les-Ouates, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
Téléphone : 022 884 64 50

Police cantonale : Poste de Carouge, rue de la Fontenette 16 – 1227 Carouge13
Téléphone : 022 427 66 10

En cas d'urgence, la police répond 24 heures sur 24 au n° 117.



Relais social communal : tél. 022 721 02 66

DATES DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2021

Jeudi 25 février – 18 mars – 29 avril (présentation des comptes 2020) – **20 mai** (adoption des comptes) – **24 juin – 16 septembre – 21 octobre** (Présentation du budget 2022 – sous réserve) – **18 novembre** (adoption du budget 2022) – **16 décembre**

L'ordre du jour des séances est affiché sur le panneau d'affichage de la Mairie une semaine environ avant la séance ainsi que sur le site internet de la commune : www.perly-certoux.ch > **Politique > Conseil municipal > Séances**

Les séances ont lieu dans la salle du Conseil municipal, à 20 heures, au 2^e étage de la mairie (51, route de Certoux). Elles sont publiques mais, **compte tenu des conditions sanitaires actuelles, le public doit être masqué pour être admis aux séances. Le nombre de places réservées au public est limité à 5 personnes.**

TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE

Les personnes physiques, même non inscrites au Registre du commerce, exerçant une activité lucrative ou exploitant une entreprise commerciale sur la commune de Perly-Certoux ainsi que les personnes morales qui ont une activité lucrative sur le territoire communal par le biais d'un siège ou d'une succursale (établissement stable), sont tenues de s'annoncer à la Mairie en vue de l'assujettissement à la taxe professionnelle régie par la loi sur les contributions publiques (LCP, art. 301 à 318c) ainsi que par le règlement d'application de cette loi (RDLC, art. 12a à 13a).

Pour s'annoncer et pour toute demande, par e-mail : taxe@perly-certoux.ch ou par courrier à la mairie.

PERMANENCE « IMPÔTS 2020 »

La Permanence « Impôts 2020 » (remplissages de déclarations d'impôts simples) s'adressant aux personnes disposant de revenus modestes habitant Perly-Certoux est à disposition **du 1er février au 30 avril 2021**.

Les inscriptions se font comme d'habitude auprès du Centre d'action sociale de Bernex (CAS - Hospice général), 313, rue de Bernex, 1233 Bernex, téléphone : 022 420 39 30.

Une participation de CHF 35.- par déclaration est demandée, payable à la réception de la Mairie de Bernex.

Attention ! Nouveaux barèmes de revenus et de fortune pour être admis à cette consultation. Les consulter, ainsi que la liste des documents à remettre, sur le site internet de la commune de Bernex :

<https://www.bernex.ch/node/5111>

ACTUALITES COMMUNALES

MERITE COMMUNAL 2020 : DEUX LAUREATS

Le Conseil administratif a décidé, sur proposition de tiers, d'attribuer deux Mérites communaux 2020 à :

Joseph Deschenaux



Instituteur à l'école de Perly-Certoux de 1968 à 2000, M. Deschenaux s'est fortement engagé pour le maintien de traditions vivantes dans la commune, comme le Feuillu et les Failles, et qui œuvre encore aujourd'hui pour la préservation d'une Mémoire de la commune.

Le Mérite communal 2020 leur sera remis lors d'un prochain événement communal public.

Félicitations aux deux lauréats !

Retrouvez bientôt des portraits plus complets sur www.perly-certoux.ch / Actualités

Marina Giuntini



Native de la commune, Marine Giuntini a obtenu en 2020, lors de compétitions équestres sur le plan national, le titre de championne suisse. Le Mérite lui est attribué en reconnaissance de ces résultats exceptionnels, à l'âge de 16 ans seulement.

CORONAVIRUS

Malades ou en quarantaine ? Voici différents services de livraison à domicile pouvant être sollicités :

- Le service de livraison à domicile de courses de la Migros mis en place avec Pro Senectute pendant la pandémie, AMIGOS, est toujours actif sur www.amigos.ch. AMIGOS s'adresse aux personnes âgées, aux personnes ayant des antécédents médicaux ou aux personnes en quarantaine ou en confinement volontaire.
- La Coop pratique son service de livraison habituel : « coop@home » (www.coop.ch)
- La Croix-Rouge genevoise (<https://www.croix-rouge-ge.ch/>), tél. 022 304 04 35 ou par e-mail à urgences@croix-rouge-ge.ch fait vos courses sur demande.

HOTLINE Coronavirus Genève : 0800 909 400

Informations sur les mesures, les restrictions, la vaccination : www.ge.ch , rubrique « A votre service ».

DÉCHETS EN PERIODE DE PANDEMIE : Les masques, mouchoirs à usage unique et gants doivent être jetés dans un sac d'ordures ménagères fermé (sac noir). Il est interdit de jeter des masques sur la voie publique ainsi que dans les poubelles publiques. Ils doivent être incinérés.

Santé psychique : offre de soutien - L'Office fédéral de la santé, conscient que la situation liée à la pandémie peut aussi affecter la santé psychique, a élaboré une affiche qui recense tous les services et associations d'aide dans le domaine. Pour tous et toutes, « en cas de soucis économiques, de solitude ou simplement parce que la vie n'est pas facile en ce moment. » La Main tendue, SantéPsy, ProMente Sana ou l'association Comment vas-tu ?, pour n'en citer que quelques-unes, sont rassemblées sur cette affiche. **L'affiche peut être consultée sur la vitrine officielle de la mairie et celle de Certoux.** Les coordonnées de ces associations sont à retrouver sur la page internet de l'OFSP : <https://ofsp-coronavirus.ch/aide/>

COVID 19 : PRET DES SALLES COMMUNALES SUSPENDU

Le Conseil administratif a suspendu le prêt des salles communales jusqu'au 31 mars 2021. Ceci, pour respecter les normes sanitaires qui interdisent les rassemblements de plus de 5 personnes dans l'espace public. Nous vous rappelons que la même restriction à 5 personnes vaut aussi pour l'espace privé.

INFORMATIONS COMMUNALES

PLAN DE DENEIGEMENT COMMUNAL

La commune déneige, la nuit et/ou en **priorité 1**, le parcours des bus ainsi que les routes principales. Certaines routes sont salées alors que d'autres ne le sont pas, conformément



aux recommandations cantonales et fédérales incitant les communes à faire un usage restreint du sel. Les routes salées sont le parcours des bus, les routes à déclivité importante ainsi que les carrefours et points stratégiques.

Au petit matin et/ou en **priorité 2**, les trottoirs et arrêts de bus sont déneigés et salés.

Les routes secondaires sont déneigées en **priorité 3** et les chemins vicinaux, ainsi que le cimetière le sont en **priorité 4**. Durant la période scolaire, le préau et le parking de l'école sont déneigés et salés en **priorité 1**.

Le plan de déneigement peut être consulté dans les panneaux d'affichages officiels.

La mairie vous remercie d'avance de bien vouloir stationner les véhicules de manière à ne pas gêner le passage des appareils de déneigement. Le déneigement des accès aux commerces, ainsi que le déneigement des chemins privés sont de la responsabilité des propriétaires et/ou locataires.

MÉDAILLES DE CHIENS 2021

Les médailles de chiens 2021 sont disponibles à la mairie pendant les heures d'ouverture.

Pièces à présenter :

- Confirmation de l'enregistrement du chien à la banque de données centrale Amicus;
- Attestation d'assurance-responsabilité civile spécifique "détenteurs de chien" pour l'année en cours;
- carnet de vaccination comportant une vaccination contre la rage valide;
- si nécessaire, l'attestation de suivi du cours théorique ou le justificatif de sa dispense délivrée par le SCAV;
- si nécessaire, l'attestation du suivi du cours pratique ou le justificatif de la dispense délivrée par le SCAV.

La médaille devra être obtenue avant le 1er avril 2021

information sous : www.ge.ch/chien

Nous avisons les détenteurs de chiens qu'il est interdit de les promener sans laisse dans les localités ainsi que sur les voies publiques, les écoles ainsi que leurs préaux. (Règlementation d'application de la loi sur les chiens M 3.45.01)

Nous remercions des détenteurs de chiens de bien vouloir ramasser leurs déjections au moyen des sacs prévus à cet effet et placés dans plusieurs lieux de la commune et les jeter dans la plus proche poubelle.

Loi sur les chiens M 3.45 article 21

CARTES CFF POUR 2021

Il est possible de commander les cartes CFF pour 2021. La commune propose deux cartes par jour, au prix de 40.- l'une. Il s'agit de billets offrant les avantages d'un abonnement général des CFF en 2^e classe dans toute la Suisse. A commander directement depuis le site internet www.perly-certoux.ch > Accès direct > Cartes CFF. La commande d'une ou deux cartes doit être retirée au guichet de la mairie ensuite dans les 3 jours ouvrables.

Bon voyage !

SUBVENTIONS POUR ENCOURAGER LA MOBILITE DOUCE

L'Etat de Genève encourage la mobilité douce. Des subventions sont versées à l'achat d'un vélo-cargo, pour prendre des cours de vélos ou pour tester un vélo électrique. Par ailleurs, l'Etat délivre également une subvention pour équiper un parking privé ou collectif d'une borne d'électromobilité.

Information auprès de « GE-Transports à votre service » :

- Tél. 022 546 87 00
- par e-mail: ge-transport@etat.ge.ch
- sur Facebook: <https://www.facebook.com/getransports/>
-

Pour mémoire : la commune dispose de deux places de stationnement destinées à la recharge des voitures électriques situées dans le parking qui jouxte la buvette des terrains de football. Ces places sont à la disposition de tous les conducteurs de véhicules électriques.

ENVIRONNEMENT 2021

LEVÉE DES DÉCHETS – LES PROCHAINES DATES



Levées des déchets verts de jardin

Chaque lundi



Levées de verre

Mardi 23 février
Mardi 30 mars



Levées des déchets encombrants/ferraille (mais pas les appareils électroménagers*)

Samedi 13 mars
(ou sur appel: tél. 022 777 17 74)



Levées de papiers et cartons

Mardi 23 février

Mardi 30 mars

Une levée supplémentaire de papier est organisée le 2^e mardi du mois.



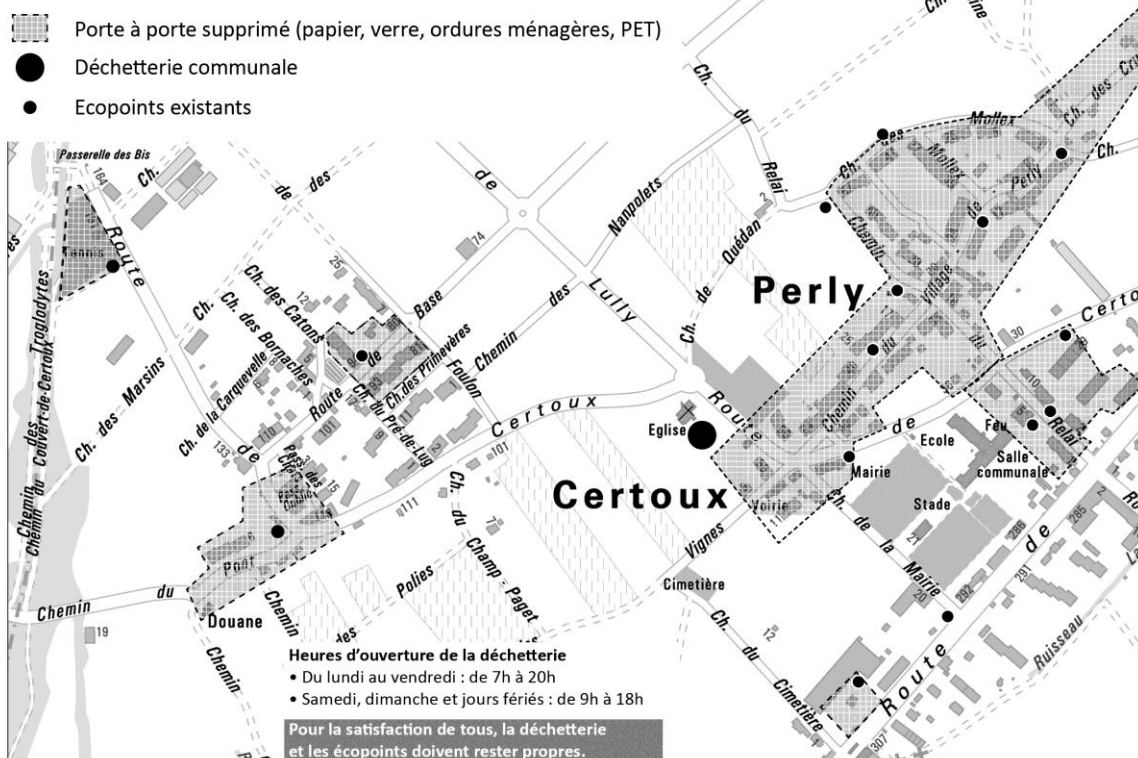
Levées des déchets de cuisine

Chaque jeudi après-midi

Lorsqu'une levée hebdomadaire tombe un jour férié, elle est reportée au lendemain.

* Le matériel électrique et électronique ainsi que les appareils électroménagers doivent être ramenés dans les commerces, qui ont l'obligation de reprendre gratuitement les appareils du même type qu'ils proposent à la vente.

ZONES DESSERVIES PAR DES ÉCOPONTS



RAPPEL : La benne à encombrants et à ferraille est supprimée. Pour les habitants, la levée de ces déchets est maintenue une fois tous les deux mois au porte-à-porte (prochaine date publiée ci-dessus et sur www.perly-certoux.ch) et exceptionnellement sur appel (coûts à charge de la commune). L'entreprise Chevalley est mandatée pour gérer les passages sur appel au tél. 022 777 17 74, en rationalisant les déplacements de camions dans la commune, pour répondre simultanément à plusieurs demandes.

Le dépliant des levées 2021 est arrivé ! →

Il contient toutes les dates des levées, le plan des écopoints sur la commune et quels déchets sont à jeter dans quels containers, le rappel des adresses des ESRECS ainsi qu'un aide-mémoire sur les déchets encombrants. Des exemplaires peuvent être demandés à la mairie.

A conserver toute l'année !

